

PRÉAVIS N° : 96/25

OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 1'080'000 pour des travaux de remplacement de canalisation et de conduites entre le Verger du château et l'avenue de Billens

CONSEIL COMMUNAL DU 9 Décembre 2025

Madame la Présidente,

Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

La commission s'est réunie le 10 novembre 2025 à 19h30 dans la salle de Mazan pour examiner le préavis n°96/25. Les membres de la commission présents étaient : Nicole Scheidt (rapporteuse), Françoise Matthey, Georges-Alexandre Duc, André Zimmermann, Daniel Perret-Gentil ainsi que Jakup Isufi pour la COGEFIN.

Lors de la première partie de la séance, étaient présents les municipaux Serge Demierre (finances, eau et énergies) et Gzim Rama (environnement-voirie), ainsi que Monsieur Blaise Cordey, responsable des infrastructures. Nous les remercions pour leurs explications, qui ont permis à la commission de mieux appréhender la portée et les enjeux de ce dossier.

1 Contexte

Le préavis 96/25 s'inscrit dans le cadre du développement du réseau de chauffage à distance (CAD) à Moudon, dont la prochaine étape reliera le Verger du Château à l'avenue de Billens. Cette extension permettra notamment de connecter des tronçons déjà en fonction, d'améliorer la cohérence du réseau et de supprimer la chaufferie mobile temporaire.

Profitant de l'ouverture des fouilles nécessaires à la pose des conduites CAD, la Municipalité souhaite rénover et mettre en conformité plusieurs infrastructures communales : redimensionnement des collecteurs d'eaux claires du quartier du Verger, mise en conformité du système séparatif, et remplacement de conduites d'eau et de gaz vieillissantes sur plusieurs secteurs.

Cette coordination des travaux vise à limiter les interventions futures, optimiser les coûts et assurer la fiabilité des réseaux publics. Le préavis sollicite ainsi un crédit d'investissement destiné à financer l'ensemble de ces interventions, qui présentent un intérêt technique, financier et stratégique pour la commune.

2 Questions de la commission concernant le changement des conduites

Au cours de la séance, les membres de la commission ont adressé plusieurs questions à la Municipalité afin de clarifier les aspects techniques, financiers et organisationnels du projet. Ces échanges avaient pour objectif de mieux comprendre la portée des interventions prévues, leurs justifications et les implications liées à la coordination avec le réseau de chauffage à distance (CAD). Les questions ont porté notamment sur l'état et le dimensionnement des infrastructures existantes, les problématiques rencontrées sur les réseaux d'eaux claires et de gaz, l'estimation des coûts en l'absence de soumissions définitives, ainsi que la pertinence

des honoraires annoncés. Elles ont également visé à évaluer l'impact des travaux sur la voirie et les avantages d'une réalisation simultanée avec le CAD pour éviter des interventions futures plus lourdes. Ces précisions ont permis à la commission d'apprécier de manière plus complète les enjeux du préavis.

La Municipalité a présenté le projet de coordination des travaux liés au réseau de chauffage à distance (CAD) et aux infrastructures communales, soulignant l'intérêt de mutualiser les fouilles pour limiter les coûts et intervenir sur des conduites arrivées en fin de vie. L'un des problèmes identifiés concerne le dimensionnement insuffisant des conduites d'eaux claires, provoquant des déversements dans les eaux usées et surchargeant ainsi la STEP.

Les questions relatives aux fuites antérieures sur le réseau de gaz ont été discutées. La Municipalité a indiqué que les fuites localisées ont été corrigées et qu'aucune problématique supplémentaire n'est à signaler. Les travaux prévus consistent uniquement au remplacement des tronçons touchés par l'ouverture des fouilles nécessaires au CAD.

Concernant l'état des routes, il a été confirmé que seuls les secteurs directement concernés par les travaux seront remis en état. L'avenue Eugène Burnand, bien qu'en mauvais état, fera l'objet d'un projet séparé ultérieur pour une réfection complète.

Une comparaison avec le préavis 79/25 a été effectuée. Les membres ont relevé un manque de visibilité sur certains coûts en raison de l'absence des soumissions définitives au moment de la séance. Les prix utilisés proviennent pour l'heure des offres déposées pour le CAD et de références issues de travaux similaires.

La question des honoraires a suscité une insatisfaction générale quant aux montants proposés. La Municipalité a expliqué que, pour garantir les synergies, il n'était pas souhaitable de retenir une autre entreprise que celle adjudicataire du CAD.

Au niveau technique, la commission a relevé que l'intervention simultanée sur les réseaux existants et le CAD évite des travaux futurs plus coûteux, notamment à proximité immédiate des conduites du réseau de chauffage à distance.

3 Discussion de la commission

Après le départ de la Municipalité à 20h30, la commission a délibéré. Les membres ont relevé l'intérêt de profiter de l'ouverture des fouilles pour remplacer les conduites vieillissantes et améliorer le réseau existant, estimant que cette coordination représente une opportunité logique et économiquement justifiée. Ils ont également souligné que l'intervention simultanée sur les différents réseaux permettra d'éviter, à l'avenir, des travaux plus lourds et plus coûteux, en particulier à proximité des conduites du chauffage à distance. Néanmoins, le manque de données financières définitives a été regretté, la commission relevant qu'il est difficile d'apprécier pleinement l'enveloppe budgétaire sans les résultats des soumissions finales. À ce titre, elle souhaite qu'un suivi financier rigoureux soit assuré par la Municipalité jusqu'à la fin du projet.

Dans le prolongement de ces remarques, la commission a exprimé le souhait d'obtenir un comparatif linéaire détaillé des coûts entre les préavis 79/25 et 96/25, notamment en ce qui concerne les longueurs de fouilles, les types de conduites remplacées et les coûts unitaires appliqués.

Par ailleurs, la commission confirme avoir reçu, de la part de Monsieur Blaise Cordey, un document contenant les données issues des préavis 79/25 et 96/25 (Annexe-1). Ce document, transmis par courriel et annexé au présent rapport, a permis à la commission d'établir un calcul visant à comparer le prix au mètre linéaire entre les deux projets.

3.1 Analyse comparative des préavis 79-25 et 96-25

Une comparaison entre le préavis 79-25 (Cerjat-Douane) et le préavis 96-25 fait ressortir plusieurs éléments préoccupants.

Coûts d'études

- Les frais d'études présentent un écart significatif :
- Préavis 79-25 : 5,9% de la facture finale avec imprévus et 6,65% sans imprévus
- Préavis 96-25 : 10% de la facture finale avec imprévus et 12,3% sans imprévus

Selon nos recherches, le tarif horaire moyen d'un ingénieur ou géomètre confirmé (plans cadastraux, mensurations officielles, projets de construction) s'élève à 180 francs. Pour des travaux s'étendant sur six mois comme annoncé en séance, cela représenterait environ 80 heures par mois pour le suivi et l'étude, sachant que le mandataire assure également le suivi du chantier CAD.

3.2 Coûts au mètre linéaire

En se basant sur les longueurs annoncées dans le préavis 79-25 et dans le préavis 96-25, nous constatons :

Préavis 79-25 :

- Conduite d'eau : 50 m pour 30'000 francs = 600 francs/m
- Canalisation de gaz : 130 m pour 70'000 francs = 540 francs/m
- Canalisation EC : 250 m pour 210'000 francs = 840 francs/m

Préavis 96-25 :

- Conduite d'eau : 400 m pour 260'000 francs = 650 francs/m
- Canalisation de gaz : 400 m pour 236'000 francs = 590 francs/m
- Canalisation EC : 95 m pour 110'000 francs = 1'160 francs/m
- Canalisation EU : 95 m pour 110'000 francs = 1'160 francs/m

Écarts constatés :

- Conduite d'eau : +8%
- Canalisation de gaz : +9%
- Canalisation EC : +38%

4 Conclusion

Ces augmentations substantielles interrogent la commission. Si elle comprend la nécessité de coordonner ces travaux avec le CAD, elle estime indispensable de justifier clairement les écarts tarifaires constatés afin de garantir une utilisation rigoureuse des fonds publics.

Selon les éléments transmis par Monsieur Cordey, les honoraires du préavis 79/25 reposaient sur une offre du bureau NPPR couvrant essentiellement le suivi du projet en parallèle du chantier CAD, sans étude préliminaire complète ni mise à l'enquête.

À l'inverse, le préavis 96/25 intégrait un mandat élargi comprenant l'étude et le dimensionnement des ouvrages, les contacts avec les propriétaires privés et la phase de mise à l'enquête. Le projet a été redimensionné et les éléments soumis à enquête publique ont été supprimés. Une nouvelle offre tarifaire, revue à la baisse, sera demandée.

L'écart de 38% entre les eaux claires et les eaux usées s'explique par une différence de dimensionnement entre les deux préavis.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité N° 96/25 ;
 - oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement maximum de CHF 1'080'000.— TTC dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle, pour des travaux de remplacement de canalisations et de conduites entre le Verger du Château et l'avenue de Billens,
 2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 3. prend acte que la dépense sera amortie en 60 ans pour les réseaux d'eau et d'évacuation d'eau et en 50 ans pour le réseau du gaz,
 4. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 24 novembre 2025



La rapporteuse
Nicole Scheidt

Annexe – 1 : Note explicative travaux communaux en synergie du chauffage à distance –
Préavis 96/25 (Monsieur Blaise Cordey)

Infrastructures

**Chemin de Bronjon 9
1510 Moudon
b.cordey@moudon.ch
079/170 20 68 - 021/905.88.85**



Moudon, le 18 novembre 2025

Communication interne à	Commission ad-hoc du Conseil Communal																																																
Objet	Travaux communaux en synergie du chauffage à distance – Préavis 96/25																																																
	<p>Suite à la séance de présentation du préavis mentionné en objet le 10 novembre dernier et aux questions encore en suspens, voici les données de base utilisées pour l'établissement de la demande de crédit :</p> <p>Travaux :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Objet</th> <th colspan="3">Préavis 75/25</th> <th colspan="3">Préavis 96/25</th> </tr> <tr> <th>Distance [m]</th> <th>Prix/m'</th> <th>Montant</th> <th>Distance [m]</th> <th>Prix/m'</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Remplacement conduite d'eau potable</td> <td>50</td> <td>600.00 CHF</td> <td>30 000.00 CHF</td> <td>400</td> <td>650.00 CHF</td> <td>260 000.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>Remplacement conduite de gaz</td> <td>130</td> <td>540.00 CHF</td> <td>70 000.00 CHF</td> <td>400</td> <td>590.00 CHF</td> <td>236 000.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>Remplacement d'une canalisation EC</td> <td>250</td> <td>840.00 CHF</td> <td>210 000.00 CHF</td> <td>95</td> <td>1 160.00 CHF</td> <td>110 000.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>Remplacement d'une canalisation EU ou mise en séparatif</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10 000.00 CHF</td> <td>95</td> <td>1 160.00 CHF</td> <td>110 000.00 CHF</td> </tr> <tr> <td>Construction d'une nouvelle canalisation EC</td> <td>45</td> <td>1 560.00 CHF</td> <td>70 000.00 CHF</td> <td></td> <td></td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table> <p>Total des travaux 390 000.00 CHF</p> <p>Honoraires 25 956.00 CHF 7%</p> <p>716 000.00 CHF</p> <p>91 000.00 CHF 13%</p> <p>Pour le premier préavis, les chiffres utilisés se sont basés sur des travaux similaires exécutés en 2024. Pour le deuxième préavis, c'est une estimation calculée par le bureau d'ingénieurs.</p> <p>Les canalisations EC et EU sont d'un diamètre supérieur pour le projet Verger/Av. Billens que pour le projet Cerjat/Douane.</p> <p>Au niveau des honoraires, la situation est la suivante : pour le projet Cerjat/Douane (Préavis 75/25), le montant est issu d'une offre du bureau NPPR pour le suivi du projet en parallèle du CAD. (appel d'offres, quelques points étudiés avec plus de détails, intégration des conduites au milieu du projet CAD, direction des travaux). Pas d'étude préliminaire complète ni de mise à l'enquête.</p> <p>Pour le projet en question, le mandat n'est pas le même. Aux mêmes points s'ajoutent l'étude et le dimensionnement des ouvrages, le contact avec les propriétaires privés touchés et au moment de l'édition du préavis toute la phase de mise à l'enquête. Le projet ayant été redimensionné et amputé des éléments qui nécessitaient une mise à l'enquête publique, nous pourrons demander une offre au bureau en tenant compte de ces nouveaux paramètres.</p>	Objet	Préavis 75/25			Préavis 96/25			Distance [m]	Prix/m'	Montant	Distance [m]	Prix/m'	Montant	Remplacement conduite d'eau potable	50	600.00 CHF	30 000.00 CHF	400	650.00 CHF	260 000.00 CHF	Remplacement conduite de gaz	130	540.00 CHF	70 000.00 CHF	400	590.00 CHF	236 000.00 CHF	Remplacement d'une canalisation EC	250	840.00 CHF	210 000.00 CHF	95	1 160.00 CHF	110 000.00 CHF	Remplacement d'une canalisation EU ou mise en séparatif	-	-	10 000.00 CHF	95	1 160.00 CHF	110 000.00 CHF	Construction d'une nouvelle canalisation EC	45	1 560.00 CHF	70 000.00 CHF			-
Objet	Préavis 75/25			Préavis 96/25																																													
	Distance [m]	Prix/m'	Montant	Distance [m]	Prix/m'	Montant																																											
Remplacement conduite d'eau potable	50	600.00 CHF	30 000.00 CHF	400	650.00 CHF	260 000.00 CHF																																											
Remplacement conduite de gaz	130	540.00 CHF	70 000.00 CHF	400	590.00 CHF	236 000.00 CHF																																											
Remplacement d'une canalisation EC	250	840.00 CHF	210 000.00 CHF	95	1 160.00 CHF	110 000.00 CHF																																											
Remplacement d'une canalisation EU ou mise en séparatif	-	-	10 000.00 CHF	95	1 160.00 CHF	110 000.00 CHF																																											
Construction d'une nouvelle canalisation EC	45	1 560.00 CHF	70 000.00 CHF			-																																											